

Restaurant « Le Meisenberg » – 67730 CHATENOIS

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT :	Madame Stéphanie BLEGER et Monsieur Ismail KARAER
ETABLISSEMENT :	1, Rue Clémenceau 67730 CHATENOIS
STATUT JURIDIQUE :	Fonds : S.A.S – « I.S.A.S » - Madame Stéphanie BLEGER – Directeur Général - Monsieur Ismail KARAER– Président Murs : S.C.I – « S.A.S.I » - Madame Stéphanie BLEGER – Président - Monsieur Ismail KARAER– Directeur Général
FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :	Madame Stéphanie BLEGER est titulaire d'un C.A.P « Restaurant », d'un B.E.P « Hôtellerie » et d'un Baccalauréat Professionnel « Hôtellerie » option restaurant obtenu au Lycée Joseph STORCK de Guebwiller. . Elle dispose d'une expérience professionnelle de plus de 15 ans dans la branche en tant que Chef de rang et Maître d'hôtel. Son compagnon, Monsieur Ismail KARAER dispose d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de la restauration de plus de 12 ans en tant que cuisinier, puis Chef de cuisine.

PROJET

DESCRIPTION :

Suite à la reprise du restaurant en mai 2013, les nouveaux gérants ont souhaité moderniser leur nouvel outil de travail, afin de le rendre plus fonctionnel et mieux adaptés aux attentes des clientèles.

Le projet consiste à :

- Réaménager et restructurer l'ancienne cuisine, afin de respecter les normes d'hygiène et la marche en avant ;
- Acquérir du nouveau matériel professionnel de cuisine ;
- Aménager et moderniser la salle du restaurant d'une capacité d'accueil de 55 couverts ;
- Créer des vestiaires pour le personnel
- Aménager des sanitaires accessibles aux PMR ;

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : Juin 2013 au 14 juillet 2013.

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :

Montant total H.T. estimé à : 208.454,88 €
Montant H.T. éligible : **208.454,88 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt 1	200.000 €	CIC à 2,5% sur 10 ans
Apport	81.373 €	Oséo sur 5 ans à 2,8%
Département 67	15.250 €	Aide plafonnée

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la **S.A.S « I.S.A.S »** gérée par les Madame Stéphanie BLEGER une subvention plafonnée à **15.250 €** (*selon critères et dans le respect du Régime de Minimis*), correspondant à **15 %** du montant H.T éligible, au titre de l'aide en faveur de la restauration traditionnelle.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la **C.C.I.** en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- *A définir*

Bureau du 15 avril 2014 :